



VB/cf - Div n° 5653\_04

Paris, le 27 avril 2022

## **PROGRAMME DE VEILLE 2022 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIETES DU SBF 120**

### **ALERTE N° 37 CONCERNANT VERALLIA**

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

*L'AFG, qui a publié début 2022 la dernière version de son code de gouvernement d'entreprise, ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.*



## **VERALLIA**

**DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 11 MAI 2022**

### **RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG**

- **RESOLUTION 10 : Approbation des éléments de rémunération ex post**

#### **Analyse**

Les éléments de rémunération du Président Directeur Général intègrent le bénéfice d'actions gratuites s'appréciant sur une durée inférieure à 3 ans, ce qui n'est pas conforme aux préconisations de l'AFG.



## **Référence**

### **Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2022 : II-C 4-2**

*Il est souhaitable que l'octroi d'actions gratuites soit lié à la réalisation de conditions de performance sur une longue durée (au moins 3 ans, de préférence 5 ans).*

- **RESOLUTION 22 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé**

## **Analyse**

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 20% du capital actuel par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.

### **Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2022 : I-C-1-2**

*L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).*

- **RESOLUTION 24 : Option de sur allocation (green-shoe)**

## **Analyse**

La résolution 24 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées notamment dans la résolution 22 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

## **Référence**

### **Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2022 : I-C-1-2**

*L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).*



## GOVERNANCE

### 1. Composition du conseil d'administration de VERALLIA

Le conseil d'administration de VERALLIA comportera, à l'issue de l'assemblée générale 50% de membres libres d'intérêts hors représentants des salariés, en conformité avec les recommandations de l'AFG.

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Michel Giannuzzi	Président pressenti (post AG)	Non libre d'intérêts	100%	M	57	FR	5	2023	0	2			
<input checked="" type="checkbox"/>	Patrice Lucas	DG pressenti (post AG)	Non libre d'intérêts	-	M	55	FR	Nouveau	2026	1	0			
	Bpifrance Investissement représentée par Sébastien Moynot	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	50	FR	3	2023	1	5			
	Brasil Warrant Administração de Bens e Empresas S.A. (BWSA) Rep. par Marcia Freitas	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	86%	F	55	BR	2	2023	0	1	M		
	BW Gestão de Investimentos Ltda Rep. par Joao Salles	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	40	BR	3	2023	0	3		M	M
<input checked="" type="checkbox"/>	Xavier Massol	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	-	M	48	FR	Nouveau	2026	0	1			
	Dieter Müller	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	86%	M	64	DE	2	2024	0	1			M
<input checked="" type="checkbox"/>	Beatriz Peinado Vallejo	Représentant des salariés actionnaires (élection en concurrence)	Non libre d'intérêts	N.D.	F	51	ES	Nouveau	2026	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Matthieu Cantin	Représentant des salariés actionnaires (élection en concurrence)	Non libre d'intérêts	N.D.	M		FR	Nouveau	2026					
<input checked="" type="checkbox"/>	Didier Debrosse		Libre d'intérêts	N.D.	M	65	FR	Nouveau	2026	0	1			
	Marie-José Donsion		Libre d'intérêts	100%	F	51	FR	3	2023	1	1	P		
	Virginie Hélias		Libre d'intérêts	86%	F	56	FR	3	2023	1	1			
	Cécile Tandeau de Marsac		Libre d'intérêts	100%	F	59	FR	3	2023	0	2		P	P
	Pierre Vareille		Libre d'intérêts	100%	M	64	FR	6	2023	0	2		M	M
	Guilherme Bottura	<b>Censeur</b>												



## 2. Spécificités

- Les statuts de la société VERALLIA comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de deux ans.
- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection.
- Les résolutions 7 et 8 concernent l'élection en concurrence d'un administrateur représentant les salariés actionnaires. Un seul poste de représentant des salariés actionnaires étant à pourvoir au conseil, il est recommandé aux actionnaires de ne voter favorablement qu'à une seule résolution.
- Un censeur siège au conseil, mais ne perçoit pas de rémunération.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET

